
LE DAUPHINE

dépôts de plainte

Dans un courrier, la Fédération de pêche de l'Ardèche alerte les conseillers départementaux sur la suspension d'une subvention « représailles » à des dépôts de plainte concernant la vidange du barrage des Collanges et le rétablissement de la continuité écologique du seuil de la Tourasse à Rosières.

La Fédération de pêche de l'Ardèche (FD 07) traverse une période de turbulences. En cause : une demande de subvention de 100 000 € rejetée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Une décision politique selon la FD contre laquelle elle est particulièrement furieuse.
La situation révèle une contradiction flagrante : toujours en quête de deniers publics, la Fédération s'autorise à tout critiquer et à déposer plainte(s).
Pourtant, son manque d'indépendance financière devrait l'inciter à plus de modestie ?

Business as usual ?

En vendant des cartes de pêche et organisant des activités de pêche de loisir – relèvant de sa mission – pour alimenter son propre business, la FD 07 cède aussi à la mode de la judiciarisation grandissante, imitant dans cette voie punitive France Nature Environnement (FNE) en multipliant les dépôts de plaintes.
Ce mimétisme opportuniste lui permet, en cas de succès judiciaire, de toucher des indemnités censées réparer un préjudice écologique pourtant subi par la nature et les poissons.
Ce statut juridique très protecteur offre un levier budgétaire : « *plus vous vociférez, plus vous encaissez* ».
Dès lors, la tentation de profiter du système peut l'emporter sur le discernement.
Cette stratégie pourrait se comprendre si elle émanait d'une structure économique indépendante.
Tel n'est pas le cas. Dès lors, il est difficile de s'étonner d'un retour de bâton, lorsqu'elle choisit de déposer plainte contre la main qui la nourrit en partie, puis d'encaisser concomitamment une indemnité à la place de la nature qui elle, ne dispose pas de compte en banque.
Si la Région pour sa part, agit dans l'intérêt général, la FD 07 elle, semble davantage préoccupée par son propre budget.

Et que vient faire le seuil de la Tourasse dans cette affaire ?

L'affaire du seuil de la Tourasse, barrage du XVIe siècle, illustre parfaitement cette vociférération menaçante.
Furieuse après le refus de subvention, la Fédération relance soudain ce dossier ancien dans

la presse, alors qu'il n'a pourtant aucun lien avec la Région.
Ø Cherche -t-elle un nouveau cheval de bataille pour détourner l'attention ?
Ø Compte-t-elle supplanter le service instructeur à la place de la Direction départementale des territoires (DDT) ?
Rappelons que son avis – univoque – n'engage qu'elle et ne lie personne.
Comme tout autre acteur, la Fédération a le droit de s'exprimer, à condition de respecter l'avis du propriétaire, le droit des tiers et les autres points de vue autorisés.
Exiger, dicter, tenter d'imposer… tout cela dépasse largement ses prérogatives.
Illustration : article du Dauphiné Libéré (cliquez sur l'image pour l'agrandir)
Nous reproduisons ici un autre article de Reporterre

Les pêcheurs d'Ardèche privés de subvention pour avoir dénoncé une pollution

Les pêcheurs d'Ardèche privés de subvention pour avoir dénoncé une pollution Le lac du barrage des Collanges, en Ardèche. – © Magali Stora / Reporterre

La Fédération de pêche de l'Ardèche s'est vue refuser 100 000 euros de subventions par la région Rhône-Alpes-Auvergne. L'association dénonce des représailles suite à sa plainte déposée après la vidange écocidaire d'un barrage.

« Voilà où nous en sommes… Protéger les rivières est devenu un acte politique » : c'est sur un ton grave que parle le président de la Fédération de pêche de l'Ardèche, Emmanuel Vialle. Derrière le pupitre, face à une centaine d'adhérents, il a ouvert le traditionnel congrès de l'association, fustigeant « certains responsables politiques plus soucieux de clientélisme que de respect de la loi et des écosystèmes ».

Ces dernières semaines, les tensions entre la Fédération locale et la majorité régionale d'Auvergne Rhône-Alpes (Aura) sont montées d'un cran. Alors que l'association attendait une subvention de 100 000 euros dans le cadre du Plan pêche 2025 (une convention pluriannuelle d'objectifs [1]), son dossier a été refusé sans explication.

« Un projet recevable, validé par les commissions techniques, présenté dans les délais, mais qui, selon les mots du vice-président de la Région chargé de la pêche, serait aujourd'hui suspendu pour des raisons politiques », explique Emmanuel Vialle lors de son discours introductif. Pour le président de la Fédération de pêche de l'Ardèche, la plainte déposée contre X pour destruction d'espèces protégées suite à la vidange du barrage des Collanges en Nord-Ardèche, ne serait pas étrangère à cette soudaine décision.

Le président de la Fédération de pêche de l'Ardèche, Emmanuel Vialle dénonce les manœuvres politiques de la Région qui n'accorde aucune subvention aux pêcheurs pour 2025. © Pauline De Deus

En octobre dernier, ce barrage de 3 millions de m³ a été vidangé en ouvrant la vanne de fond de l'ouvrage. Une expérimentation désastreuse pour la biodiversité aquatique, comme l'avait anticipé la Fédération de pêche qui alertait depuis des mois sur le sujet, aux côtés d'autres associations locales. Avec l'ouverture de cette vanne, les sédiments bloqués depuis plus de 40 ans et pollués par différents métaux lourds se sont déversés dans la rivière Eyrieux, tuant plusieurs tonnes de poissons, en particulier des espèces protégées telles que les truites fario.

Au cœur de la polémique, le Syndicat de développement, d'équipement et d'aménagement (SDEA), structure publique, présidée par le chef de l'exécutif départemental et conseiller régional, Olivier Amrane (LR). Depuis son élection à la tête de l'Ardèche, en juin 2021, ce dernier avait fait de la vidange du barrage l'un des chevaux de bataille de sa mandature.

L'objectif affiché n'étant pas le respect de la loi européenne de la continuité écologique des cours d'eau [2], mais l'augmentation de la capacité de stockage du lac. « Nous maintiendrons ce barrage et mieux encore, nous allons tout faire pour essayer d'augmenter sa capacité, de 20 à 30 % », avait annoncé Olivier Amrane en décembre 2022 face aux irrigants de l'Eyrieux. En septembre 2024, il a même été promu délégué à l'agriculture à la Région, remplaçant à ce poste Fabrice Pannekoucke qui est lui devenu le président d'Auvergne Rhône-Alpes.

Fabrice Pannekoucke et Olivier Amrane, en déplacement en Ardèche, vendredi 25 avril. © Pauline De Deus / Reporterre

Malgré la catastrophe environnementale d'octobre dernier, la volonté d'Olivier Amrane reste intacte : « Préserver et optimiser les infrastructures existantes pour stocker l'eau qui tombe du ciel », notamment en Ardèche où les surfaces irriguées sont inférieures à la moyenne nationale (7 % contre 11 % sur l'ensemble de la France).

Plus question toutefois d'ouvrir la vanne de fond de l'ouvrage puisque la préfecture de l'Ardèche, poussée par une forte mobilisation locale, a mis un terme à cette expérimentation délétère. D'autres solutions seraient étudiées, avec notamment un robot de dragage. « Le modèle de robot existe, puisqu'il a été utilisé par EDF, dans les Alpes, mais il va falloir construire un appareil adapté au barrage des Collanges, dit Emmanuel Vialle. Ça va mettre un certain temps. »

« Un objectif de coercition presque revendiqué par la majorité régionale »

À la Fédération de pêche de l'Ardèche, le président du Département est pointé du doigt sans détour. « Les propos de Philippe Meunier [vice-président à la Région chargé de la pêche] sont clairs, c'est à la demande d'Olivier Amrane que notre subvention a été suspendue », assure le président des pêcheurs en s'adressant à la presse.

Une pratique courante, comme l'explique Florence Cerbaï, élue régionale EELV en Ardèche : « On l'a vu avec plusieurs associations environnementalistes : à partir du moment où une association intente des actions juridiques ou médiatiques, elles n'ont plus de financements. C'est un système bien huilé qui va même jusqu'au niveau local, avec un objectif de coercition presque revendiqué par la majorité régionale. »

Des décisions opaques desquelles les élus d'opposition sont écartés. « Les subventions sont votées lors de la commission permanente, mais il faut savoir qu'il y a un arbitrage politique en amont, qui se fait en lien avec les conseillers régionaux de la majorité du territoire en question. Nous, on voit juste les montants au moment du vote, mais si des subventions ont été écartées, elles n'apparaissent même pas », détaille Souhila Boudali-Khedim, conseillère régionale PS en Ardèche.

« C'est une punition injuste alors que c'est le rôle même de la Fédération de la pêche d'alerter les pouvoirs publics », poursuit l'élue. Présente lors du congrès des pêcheurs, elle a promis d'intervenir dans les prochains jours auprès de Fabrice Pannekoucke pour lui demander de revenir sur cette décision.

Depuis la médiatisation de l'affaire il y a une dizaine de jours, la communication de la Région autour de cette affaire est brouillonne. Olivier Amrane avait d'abord réfuté toute responsabilité auprès du Dauphiné Libéré, expliquant que le dossier n'avait pas été fait dans les délais. Dimanche 27 avril, à l'issue de son assemblée générale, la Fédération s'en est défendu, accusé de réception à l'appui. « Votre dossier de demande d'aide est parvenu à la Région le 17 mars 2025. Il est complet », peut-on lire dans ce courriel du 19 mars.

Contacté par Reporterre, le service presse de la Région a refusé de s'exprimer, de même qu'Olivier Amrane, qui indique qu'un communiqué est en préparation. En visite en Ardèche, vendredi 25 avril, le président de la Région, Fabrice Pannekoucke a, quant à lui, accusé la Fédération de « gesticulations politiciennes » sur Ici Drôme Ardèche : « Nous accompagnons la pêche sur l'ensemble de nos départements et on l'a toujours fait ici en Ardèche. En revanche, depuis un an, c'est plus difficile. » Difficile dans ce contexte de ne pas faire le lien

avec le dossier des Collanges qui a justement tendu les relations entre le vice-président à l'Agriculture et la Fédération ces derniers mois.

« Ce sont les écoles, les habitants et même les entreprises du territoire qui sont pénalisés »

Si la Fédération des pêcheurs de l'Ardèche attend des réponses de la collectivité, son avenir n'est toutefois pas mis en péril par cette décision. « La majorité de cette enveloppe était destinée à l'aménagement d'une zone humide sur le plateau de Saint-Agrève pour sensibiliser le public à l'importance et la fragilité de ces milieux », dit Gaëtan Habauzit, le directeur-adjoint de la fédération.

« Nous, on perd des projets mais ce sont les écoles, les habitants et même les entreprises du territoire qui allaient réaliser ces travaux qui sont pénalisés », ajoute le président de l'association. Tous deux assurent que la Fédération ardéchoise est la seule d'Auvergne Rhône-Alpes qui ne touchera pas d'aide dans le cadre du plan Pêche 2025. Une décision qui pourrait ainsi dissuader d'autres Fédérations de mener à leur tour leur rôle de protection des milieux aquatiques. Une mission qui leur est pourtant imposée par le Code de l'environnement.